

ANNEXE C ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Je soussigné-e, _____, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre de sous-traitant-e de _____, peux avoir accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, alors que je suis actif-ve sur la liste de source des enquêteurs de la CPPM, portant le numéro de série 525-22-RQ-001, entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus, générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Pour le présent accord, ces renseignements comprennent notamment tous les documents, éléments matériels, avis, et toutes les instructions, directives, données ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée, électronique ou autre, et marqués ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance alors qu'elle est active sur la liste de source des enquêteurs de la CPPM.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit, les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par le Canada ou en son nom ne doivent être utilisés qu'aux seules fins d'un contrat subséquent et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

Je conviens que l'obligation de cet accord survivra à mon travail en tant qu'enquêteur de la CPPM sur la liste de source des enquêteurs de la CPPM, numéro de série 525-22-RQ-001.

Signature